

NUMERO 11

VULNÉRABLES MAIS INVISIBLES

WILLY LAHAYE
EMILIE CHARLIER

PAUVÉRITÉ

Le trimestriel du Forum -
Bruxelles contre les inégalités

Le Forum réunit une cinquantaine d'organisations actives dans le domaine de la lutte contre l'exclusion sociale en Région bruxelloise. Dialogue avec les professionnels, consultation des personnes vivant la pauvreté, aide à la décision politique et analyse transdisciplinaire. En produisant des recommandations et des solutions, notre objectif est de sensibiliser l'opinion publique et le monde politique aux problèmes de la pauvreté en ville. – www.le-forum.org

Préambule

Malgré son statut de troisième ville européenne la plus riche, Bruxelles connaît paradoxalement un niveau élevé de pauvreté. La journée d'étude organisée par Le Forum le 16 octobre 2015¹ a largement exploré ce phénomène, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'émergence de nouvelles formes de vulnérabilités, conséquences des vagues successives de crises économiques et sociales. Les personnes vulnérables présentent des profils variés et constituent une part non-négligeable de la population. Qui sont ces personnes vulnérables ? Comment les identifier ? Quelles particularités les distinguent-elles des autres groupes ? Telles sont les questions que nous aborderons dans ce nouveau numéro de PAUVÉRITÉ.

Sur la base du seuil de pauvreté européen, 15,5% de la population belge courait un risque de pauvreté en fonction des revenus en 2014. C'est le double en Région de Bruxelles-Capitale. Ces chiffres peuvent varier relativement fort en fonction des indicateurs ou des groupes-cibles considérés. Si l'on ajoute à l'indice de revenu la déprivation matérielle et la faible intensité de travail, ce sont plus de 21% de la population belge qui courent le risque de vivre dans la pauvreté.

De manière récurrente et souvent médiatique, on évoque la multiplicité et l'élargissement du phénomène de la pauvreté. On pourrait penser que le spot serait orienté sur les groupes-cibles afin d'enrayer efficacement le problème mais on constate, au contraire, que les individus les plus vulnérables sont bien souvent les plus invisibles. Comme si la diversification des genres ou des formes de pauvreté s'accompagnait d'une dilution dans le paysage des problèmes sociaux.

1/ www.fblp.be/Bruxelles-la-fabrique-des-pauvres.html

1. UN CONTEXTE DE PAUVRETÉ CROISSANTE

Être pauvre ne signifie pas simplement « manquer d'argent ». La pauvreté est une problématique bien plus large, et multidimensionnelle. Elle peut ainsi être définie comme « *un réseau d'exclusions sociales couvrant divers domaines de l'existence individuelle et collective. Il sépare les pauvres des modes de vie généralement acceptés de la société. C'est un fossé que ces personnes ne peuvent combler par leurs seuls moyens* » (Vranken, 2005, cité par Vranken, 2012 : 36).

La pauvreté comporte en fait quatre dimensions : la hauteur (l'ampleur de la pauvreté), la largeur (les domaines touchés par la pauvreté), la profondeur et la temporalité (l'impact et la reproduction du phénomène de la pauvreté). Il ne s'agit pas d'un événement anodin. En effet, l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015) estime qu'environ un Bruxellois sur trois vit avec un revenu qui se situe sous le seuil de risque de pauvreté. Ce taux augmente encore dans les cas de personnes sans emploi ou ayant une faible intensité de travail.

Toutefois, l'évolution de la pauvreté est difficile à mesurer, voire à observer. Notamment parce que certains publics fortement touchés ne sont pas facilement accessibles et n'entrent pas en ligne de compte dans les évaluations statistiques. Certains indicateurs peuvent aussi nous induire en erreur. Par exemple, une diminution du nombre de chômeurs n'indique pas forcément un retour à l'emploi ; Cette baisse peut également résulter d'un durcissement des conditions d'accès aux allocations de chômage.

Être pauvre ne signifie pas simplement « manquer d'argent ». La pauvreté est une problématique bien plus large, et multidimensionnelle.

Par ailleurs, on assiste à l'émergence de nouvelles formes de pauvreté dans les pays développés (Sirren, 2007). La journée débat organisée par Le Forum en octobre 2015 « La fabrique des pauvres » confirme en effet ce constat : il existe certains publics pauvres en Belgique qui

ne l'auraient pas été il y a une quinzaine d'années. Parmi ceux-ci, les étudiants, les pensionnés, les mères de famille et les travailleurs précaires. L'accès au logement devient compliqué, en particulier chez les personnes avec de faibles revenus. Or, une majorité des habitants dans la Région de Bruxelles-Capitale est locataire (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2015).

À côté des personnes considérées comme pauvres, il y a aussi des individus jugés vulnérables, car ils risquent de passer sous le seuil de pauvreté ou parce qu'ils ont déjà une certaine expérience de la pauvreté (Sirren, 2007). Ainsi, Serge Paugam² décrit la vulnérabilité comme comprenant plusieurs dimensions : privation, incapacité à faire face aux dépenses de base, incertitude structurelle de l'existence, stigmatisation et détresse psychologique. Il s'agit avant tout d'un problème de fragilité des liens sociaux. La vulnérabilité est donc multidimensionnelle, en plus d'être variable selon les individus, voire même d'une société à une autre. Néanmoins, elle représente toujours un déficit de protection et un déni de reconnaissance des personnes concernées.

Plus qu'une absence de reconnaissance, il s'agit d'une véritable invisibilité dont souffrent les personnes vulnérables.

2/ Serge Paugam, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Coll. Le lien social, Paris, 2013

2. INVISIBLES VULNÉRABILITÉS SANS VOIX

Les questions de pauvreté se sont élargies avec le temps, et leurs conséquences sont d'autant plus perverses qu'elles sont parfois invisibles aux yeux du grand public comme des politiques. Nous avons déjà évoqué les individus qui échappent aux indicateurs traditionnels pour mesurer la pauvreté (comme c'est le cas d'une large part des sans-abri, des personnes en situation irrégulière, etc.). Ce sont souvent les personnes dans les situations de pauvreté les plus importantes qui ne figurent pas dans les registres. Ces constats « *témoignent bien souvent d'un manque d'intérêt et de considération à l'égard de la population la plus pauvre* » (Service de lutte contre la pauvreté, 2011 : 13).

**C'est là tout le paradoxe :
l'augmentation de la
vulnérabilité va de pair
avec celle de l'invisibilité**

Ainsi, malgré le fait qu'ils représentent une part non-négligeable de la population belge, les personnes marginalisées n'ont bien souvent pas les moyens de se faire entendre quant aux décisions politiques qui les concernent au premier chef. Les pauvres cessent d'être entendus, reconnus (Warnotte, 2012).

C'est là tout le paradoxe : l'augmentation de la vulnérabilité va de pair avec celle de l'invisibilité qui maintient, voire aggrave, la situation déjà problématique des personnes précaires.

La pauvreté a bien entendu également des conséquences négatives sur la santé physique et psychique des individus (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2015). En effet, dans des contextes de précarité, conserver une santé mentale « suffisamment bonne » au sens de Furtos (Jamouille et al., 2016) peut être particuliè-

rement difficile. De manière générale, le sentiment de mal-être est plus élevé dans les populations précarisées. C'est particulièrement vrai à Bruxelles, où on relève de fortes inégalités de santé. Les personnes les plus pauvres ont aussi une espérance de vie plus courte que les autres. C'est un véritable cercle vicieux qui s'instaure, puisque l'exclusion sociale et les troubles psychiques s'influencent mutuellement.

Les actions à destination de ce groupe-cible représentent malheureusement habituellement une perte de temps et d'énergie, car elles consistent le plus souvent en des pratiques standardisées. Cela masque les besoins particuliers des personnes vulnérables, dont les spécificités individuelles sont gommées au profit de catégorisations psychiatriques inadaptées. Les initiatives novatrices émergentes qui sont locales, désinstitutionnalisées et basées sur des savoirs expérientiels et/ou créatifs, demeurent encore bien trop souvent invisibles.

3. PAUVRETÉ INFANTILE ET VULNÉRABILITÉ AU FÉMININ

La pauvreté infantile laisse rarement indifférent. C'est un problème complexe, qui nécessite des actions ciblées tant sur les enfants que sur les familles dont ils font partie (Feyaerts et al., 2015). Les enfants de familles défavorisées rencontrent des obstacles dans leurs parcours scolaires (Devos & Nicaise, 2016). Or, un niveau d'instruction faible va de pair avec des difficultés à décrocher un emploi et un risque plus élevé de pauvreté. En décembre 2012, plus d'un enfant sur trois de la Région Bruxelles-Capitale vivait dans un ménage sans revenu du travail, un indicateur qui met le doigt sur les dangers du cercle vicieux de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Sachant cela, l'école, censée être obligatoire et gratuite pour tous, devrait concourir à réduire les risques des publics vulnérables. Pourtant, les nombreux frais « périphériques » à l'enseignement soi-disant gratuit renforcent encore les inégalités au désavantage des familles pauvres.

Cette fausse gratuité masque la problématique des inégalités scolaires et favorise une certaine invisibilité des enfants vulnérables, laissant à penser en toute bonne foi que le problème est pris en charge.

Être femme est donc en soi plus à risque, être mère l'est encore davantage, surtout s'il s'agit de jeunes femmes de moins de 25 ans.

Les femmes, elles, sont plus souvent que les hommes dans des situations de précarité, pouvant mener à la pauvreté, notamment à cause de l'existence de risques féminins spécifiques (Noël & Luyten, 2016). Par ailleurs, les familles monoparentales sont plus à risque de pauvreté, et

les chefs de famille de ces ménages sont très majoritairement des femmes (87%).

Être femme est donc en soi plus à risque, être mère l'est encore davantage, surtout s'il s'agit de jeunes femmes de moins de 25 ans. À Bruxelles, elles sont une sur cinq à ne pas avoir de revenu du travail, alors que les mères plus âgées connaissant cette difficulté sont moins nombreuses (Feyaerts, et al., 2015).

Le taux de chômage est assez similaire entre les hommes et les femmes dans la Région de Bruxelles-Capitale. Mais ces chiffres masquent les inégalités de participation au marché du travail : les femmes sont plus souvent inactives, « inconnues de la sécurité sociale » ou employées à temps partiel (Noël & Luyten, 2015). Or, l'emploi à temps partiel a des conséquences indirectes sur le risque de pauvreté (Van der Linden, 2015). Par contre, ce sont elles qui agissent le plus dans la sphère domestique, un environnement dont les tâches sont bien souvent socialement peu valorisées : c'est le travail fantôme ou le travail de l'ombre, relégué aux femmes.

Quand elles sont en couple, le taux de pauvreté se base sur le revenu global des ménages et masque alors le revenu des femmes, bien souvent inférieur à celui de leurs conjoints. En tant que cohabitantes, les chômeuses reçoivent des allocations moindres suivant le principe selon lequel les revenus du compagnon peuvent compenser cette perte (Service de lutte contre la pauvreté, 2014).

Cette logique comptable ne prend évidemment pas en compte l'impact des revenus au sein du couple sur les représentations et les pratiques de vie. Avec un revenu moindre, les femmes occupent une position potentielle de dépendance vis-à-vis de leur conjoint. Les femmes encourent également un risque de précarité sévère en cas de rupture conjugale.

4. DÉGRESSIVITÉ DU CHÔMAGE ET NON TAKE UP

Malgré les allocations compensant l'absence de revenus professionnels, être au chômage engendre davantage de risques de pauvreté (Van der Linden, 2015). Près d'un chômeur sur deux est en effet concerné par cette vulnérabilité en Belgique. Suffirait-il donc de stimuler l'employabilité ? Pas si simple. D'après Jamoulle (Jamoulle et al., 2016), les politiques d'activation à l'emploi peuvent s'avérer inadaptees – particulièrement dans le cas de grande fragilité personnelle et sociale. Elles peuvent encore aggraver les problématiques des groupes vulnérables, en rajoutant une pression supplémentaire et/ou en imposant des attentes inadéquates aux possibilités des personnes.

La réforme des allocations de chômage menée en 2012 était une mise en œuvre de l'accord de Gouvernement 2011 (Vivre Ensemble Education, 2012). À présent, le montant de l'allocation dépend, d'une part, de la durée de l'emploi et, d'autre part, de celle du chômage. Les personnes sans emploi rencontrent trois phases successives caractérisées par une dégressivité progressive. Dans la première phase, elles touchent 65% de leur salaire perdu (plafonné toutefois à 2.370,76 €), pour descendre à un forfait de 1.090,70 € pour les chefs de ménage (et encore moins pour les autres catégories de personnes), dans la dernière phase.

Les individus les plus précarisés sont souvent relégués dans un cycle d'accumulation d'exclusions et de difficultés qui les rend encore plus vulnérables.

Ce montant forfaitaire s'applique à tous, exception faite des chômeurs qui comptent 20 ans de carrière ; ceux qui sont confrontés à une incapacité de travail de plus de 30% et ceux qui sont âgés de plus de 55 ans. Ce même

montant se situe pourtant sous le seuil de pauvreté et la différence avec le revenu d'intégration s'amenuise de plus en plus.

Bénéficiaire d'une allocation de chômage peut sembler faire figure de protection face à la pauvreté, mais dans les faits, il n'en est rien. La réforme vise à augmenter l'attractivité de l'emploi en réduisant progressivement les revenus fournis aux personnes au chômage. Mais, ce faisant, elle diminue la protection contre la pauvreté, sachant que le risque était déjà plus élevé chez les personnes sans emploi avant la dégressivité actuelle.

Bien plus encore, la réduction des revenus a pour conséquence de rendre encore plus difficile la vie quotidienne des personnes vulnérables confrontées au défi de faire face aux dépenses journalières. Ces personnes doivent quotidiennement faire des choix et, bien souvent, les frais médicaux ne peuvent plus être assumés – ce qui nous renvoie à la problématique de la santé. La participation sociale diminue aussi. Les personnes vulnérables opèrent ainsi un repli, une auto-exclusion sociale qui enkyste le problème de la précarité. Ces mesures réduisant les revenus de remplacement stigmatisent et culpabilisent les personnes sans emploi, jugées en fin de compte responsables de leur inactivité. C'est le mécanisme souvent appelé *blaming the victim* ou *bashing the poor* qui vise à culpabiliser celui qui est exclu. Une fois exclu, le chemin vers l'emploi s'éloigne bien plus de l'horizon des personnes les plus vulnérables (Service de lutte contre la pauvreté, 2014).

Il faut également prendre en compte le fait que des conditions précaires poussent bien souvent les individus à accepter des emplois tout aussi précaires – s'ils en trouvent – ce qui ne participe pas à les rendre moins vulnérables à la pauvreté. Encore une fois, nous voyons se profiler le paradoxe récurrent selon lequel les individus les plus précarisés sont souvent relégués dans un cycle d'accumulation d'exclusions et de difficultés qui les rend encore plus vulnérables.

L'exemple de la dégressivité d'un revenu de remplacement en cas de chômage est sans doute le lieu le plus illustratif de la mise en œuvre du mécanisme d'invisibilité croissante des vulnérabilités. En 2012 déjà, on constatait que la baisse du nombre de chômeurs annoncée par l'ONEM suite à la réforme des allocations masquait la réalité de terrain (Alterécho, 2012). Le processus d'exclusion de milliers de chômeurs se mettait ainsi en œuvre. Environ 35% d'entre eux se dirigerait alors vers les CPAS, seul 20% ayant trouvé un emploi. Les 45% restant disparaissaient purement et simplement des repères de la sécurité sociale. Ce taux alarmant était encore plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale, puisque cela concernait 60% de chômeurs exclus dans cette région.

Dans cette opération de vases communicants, une partie non négligeable de la population de chômeurs a disparu des écrans radars des filets de la sécurité sociale. Certes, les chiffres attestent leur existence mais ils sont sans catégorie, sans identification. Ils sont venus rejoindre le groupe des vulnérables invisibles qui ne relèvent ni du chômage, ni du CPAS et qui n'appartiennent à aucune des formes catégorielles visibles et stigmatisées de la pauvreté (à la recherche d'un emploi, sans formation qualifiante, sans-abri, etc.) ou qui traversent ces différentes catégories sans pouvoir être identifiés spécifiquement à l'une d'entre elles.

Il n'y a pas que les exclus du chômage qui se situent hors des radars du système social. En fait, il existe également un large public qui n'exerce pas son droit de recours aux dispositifs de l'action sociale. Il s'agit du phénomène du non take-up (ou « non usage des droits »). *« Il s'agit d'un phénomène plus largement répandu que ce que l'on imagine et qui touche plus particulièrement les personnes les plus vulnérables »* (De Boe & Van Hootegem, 2014 : 194). Le non-recours ne concerne pas uniquement les aides financières, mais bien tout un panel de services publics. Les causes du phénomène sont variées, les auteurs relèvent notamment le manque d'informations, la honte, la peur, le fait de penser qu'on

n'entre pas dans la catégorie des ayants-droits, la crainte des procédures et/ou des conséquences pour bénéficier des aides.

Une solution envisagée est celle de l'attribution automatique des droits. Mais celle-ci comporte également des risques : qu'en est-il de la protection de la vie privée ? Le dispositif n'est pas non plus à l'abri d'erreurs éventuelles. En outre, étant donné qu'il s'agit d'un phénomène qui n'est pas aisé à mesurer, on peut se demander comment identifier les ayants-droits dont la problématique réside justement dans leur peu de visibilité ? Ainsi, ces publics qui n'ont pas recours aux aides sociales sont particulièrement sujets à une grande invisibilité alors même qu'ils sont dans des situations de vulnérabilité accrue.

5. DE LA SUPERDIVERSITÉ À LA « SUPERINVISIBILITÉ »

La migration a évolué en Belgique ces trente dernières années. Les individus proviennent davantage de pays différents. Les causes sont variées et leurs séjours le sont tout autant. Cette grande diversité, qui concerne l'Europe dans son ensemble, a donné lieu au concept de « superdiversité » (Verhaeghe & Perrin, 2015). Cette superdiversité concerne plus particulièrement les grandes villes et notamment la Région de Bruxelles-Capitale. Plus du tiers de la population de la région bruxelloise est d'origine étrangère. Si l'immigration est longtemps restée contenue aux pays européens pour s'ouvrir ensuite majoritairement à la Turquie et au Maroc, elle s'est élargie aux pays de l'Afrique subsaharienne pour se diversifier plus récemment avec les pays de l'Europe centrale et orientale.

Il y a une grande hétérogénéité des migrants, y compris parmi ceux qui sont originaires d'un même pays (Verhaeghe & Perrin, 2015 ; Westerneen & Thys, 2016). Il y a parfois plus de similitudes (notamment socio-économiques) entre ressortissants de pays différents qu'entre personnes issues d'une même région. Les catégorisations trop rapides en communautés ethnoculturelles masquent souvent les réalités variées du terrain. Toutefois, les personnes concernées ont en commun le fait de rencontrer des situations de pauvreté. Elles risquent le décrochage scolaire pour les plus jeunes et le chômage pour les personnes susceptibles d'intégrer le marché du travail. En effet, l'accès à l'emploi est moins aisé pour les familles immigrées (Westerneen & Thys, 2016). En outre, ceux qui travaillent sont le plus souvent relégués à des secteurs dévalorisés et des statuts désavantageux. Ils représentent les travailleurs de l'ombre dont le recensement et la prise en compte des droits restent approximatifs. Il peut s'agir

d'ouvriers disposant de la nationalité belge ou d'une main d'œuvre qui vient travailler en Belgique pendant un court séjour, ou encore de sans-papiers ou de « semi-clandestins » (ex : les personnes dont le séjour a été annulé).

6. LA TRANSITION DOULOUREUSE DES JEUNES ET LA DÉSILLUSION DU WORKING POOR

La période de transition entre l'enfance et l'âge adulte est différente selon la classe sociale dans laquelle les jeunes se situent. Ceux qui font partie des classes défavorisées étant plus à risques de rencontrer les difficultés suivantes : absence de diplôme, d'emploi, de revenus et de logement. Ainsi, cette période peut engendrer de la précarité ou aggraver une situation déjà précaire.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, plus d'un tiers des moins de 25 ans sont au chômage. C'est le double du taux de chômage de la population en âge d'être active. Un jeune sur dix bénéficie des revenus d'intégration, qui se situent sous le seuil du risque de pauvreté, ne garantissant pas de bonnes conditions de vie. Dans les maisons d'accueil de la capitale, un sans-abri sur cinq aurait moins de 25 ans (Feyaerts et al., 2015). Enfin, l'abandon scolaire touche également les jeunes : un homme sur six et une femme sur dix (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2015).

Nous avons déjà évoqué la réforme du chômage : le montant de l'allocation dépend à présent de la durée de l'emploi et de la période d'inactivité. Dans ce contexte, quid des jeunes au sortir des études ? Ceux-ci peuvent bénéficier d'allocations d'insertion, sous réserve d'un stage d'insertion professionnelle de 310 jours, à la suite de quoi ils risquent bien de rejoindre la catégorie des invisibles s'ils ne peuvent prétendre à aucun accompagnement de l'action sociale dans leurs premiers pas vers la vie adulte.

Quant à ceux qui travaillent, la proportion des contrats à durée limitée est plus élevée chez les 18-24 ans : près d'un tiers d'entre eux sont concernés (Van der Linden, 2015). Or, le fait d'accepter un emploi temporaire ne favoriserait le retour à l'emploi chez les jeunes chômeurs que dans 60% des cas.

l'avenir d'une société se bâtit sur l'horizon que construisent les plus jeunes. Dans quelle mesure une société peut-elle engager son avenir sur une population qu'elle aura largement négligée ?

En synthèse, les jeunes démarrent bien souvent dans la vie avec une vulnérabilité qui leur colle à la peau. Une question d'autant plus préoccupante que l'avenir d'une société se bâtit sur l'horizon que construisent les plus jeunes. Dans quelle mesure une société peut-elle engager son avenir sur une population qu'elle aura largement négligée ? L'urgence

est ici au développement d'une politique délibérément orientée sur le soutien à l'inclusion sociale des plus jeunes générations, à l'aide de dispositifs centrés sur le renforcement de leur appartenance sociale. Une politique qui doit veiller non seulement au bien-être de l'enfant mais aussi au développement de sa famille et à l'éducation tout au long de la vie depuis l'entrée dans le cycle de l'accueil de la petite enfance, en passant par la scolarisation jusqu'à l'insertion socioprofessionnelle.

Les éléments ci-dessus pourraient nous faire croire que la vulnérabilité concerne majoritairement les personnes qui ne travaillent pas ou plus et que, de ce fait, l'emploi représente une protection face au risque de pauvreté. D'ailleurs, l'insertion professionnelle est considérée comme un levier de la lutte contre la pauvreté. Mais est-ce bien le cas ? On assiste aujourd'hui à l'émergence du phénomène des *working poor* : les personnes qui, malgré leur travail, peinent à « joindre les deux bouts ».

Lors de la journée débat « La fabrique des pauvres » organisée par Le Forum, Ides Nicaise nous renseignait sur le fait que, souvent, les individus concernés par le phénomène cumulent minimum deux des caractéristiques suivantes : peu de qualification, une mauvaise santé, un emploi à bas salaire, une faible intensité de travail, un contrat dit « atypique » et une famille monoparentale.

Pour Van der Linden (2015), le problème rencontré par ces travailleurs pauvres ne réside pas tellement dans de faibles revenus de travail. Il distingue quatre problématiques rencontrées :

- le bas salaire : les chiffres sur cette catégorie de travailleurs belges diffèrent selon les sources, mais la proportion reste dans tous les cas plus faible en comparaison avec les pays européens ;
- la faible intensité de travail : elle concerne environ un septième des ménages de 18-59 ans en Belgique. C'est plus élevé par rapport aux autres pays européens, cette fois ;
- le travail à temps partiel : il n'a pas d'impact directement visible sur la pauvreté. L'effet est insidieux car il masque les conséquences que ce type de travail peut provoquer lorsqu'il se cumule avec d'autres éléments (en particulier, l'absence d'autres sources de revenus pour le ménage) ;
- le contrat à durée limitée : la proportion des contrats temporaires est plus élevée chez les 18-24 ans et ne garantit pas un retour à l'emploi chez les jeunes. La transition vers le chômage ou l'inactivité est plus fréquente dans le cas des CDD (contrats à durée déterminée) que pour les CDI (contrats à durée indéterminée).

Par ailleurs, indépendamment des types de contrat, on relève actuellement des phénomènes de souffrance au travail (Jamouille et al., 2016). Celui du *burn-out* en est un exemple bien connu. Ces difficultés fragilisent les individus et vont à l'encontre de l'idée reçue déjà contrée précédemment comme quoi l'emploi protégerait de la pauvreté. En fait, d'après la Commission européenne, la transition du chômage vers l'emploi ne permet d'échapper au risque de pauvreté que dans un cas sur deux.

On peut donc s'interroger quant à savoir si le problème du chômage, régulièrement mis sous le feu des projecteurs, ne fait pas de l'ombre aux risques de vulnérabilité des travailleurs ? Le phénomène des *working poors* compte lui aussi son lot de personnes vulnérables et invisibles.

7. CONCLUSIONS

Nous avons pu le constater, de nouvelles formes de pauvreté rendent une large variété de publics potentiellement vulnérables. C'est le cas des enfants, des jeunes, des femmes, des travailleurs comme des bénéficiaires d'allocations, des ayant-droits qui ne perçoivent pourtant aucune aide sociale, des individus issus de l'immigration, ainsi que des personnes âgées. En somme, cela couvre toutes les tranches d'âges et une part plus que non-négligeable de la population belge en général, et de la Région de Bruxelles-Capitale en particulier.

Les questions de pauvreté se sont élargies, certes, mais ces mêmes publics sont aussi ceux qui sont paradoxalement les plus invisibles. Ils demeurent dans l'ombre, parce qu'ils n'apparaissent pas dans les catégories surexposées. Bien souvent, les publics les plus vulnérables n'existent pas au sens statistique parce qu'ils sont noyés dans des catégorisations plus générales qui masquent les réalités individuelles et/ou les différences spatio-temporelles ; parce que l'attention est détournée au profit d'autres problématiques ; parce que les individus n'ont pas ou plus les moyens de se faire entendre ; ou parce que, plus pernicieux encore, ils sont minimisés en conséquences de mesures mises en place. Il s'agit là d'un cercle vicieux et d'un paradoxe, d'autant que la lutte contre la pauvreté a pris une importance croissante ces dernières années.

Alors que faire face à la croissance de l'invisibilité des publics vulnérables ? Il s'agit sans aucun doute d'ouvrir non seulement le champ de la réflexion mais aussi celui de l'intervention, afin de mieux toucher les publics laissés dans l'ombre parce que peu identifiables. La réflexion doit essentiellement porter plus sur les trajectoires que sur les groupes-cibles. Quels sont les parcours qui accumulent les indices de vulnérabilités ? Quels sont les vécus qui rendent invisibles ? Dans un tel contexte, les interventions se doivent d'accentuer la proximité.

L'accessibilité des services doit se décliner sous un mode proactif, avec une décentralisation des services de proximité au sein des quartiers. Enfin, il s'agit de revaloriser les politiques participatives dont l'objectif premier est bien de faire passer de l'ombre à la lumière les personnes vulnérables. Gageons que les prochaines politiques menées auront à cœur d'ouvrir ces chantiers tant sur le plan local que dans les différents niveaux de pouvoir du fédéral à l'Europe. Une gageure ●

BIBLIOGRAPHIE

- Alteréchos (2012). *Que sont les chômeurs devenus ?* In : www.alterechos-ae/que-sont-les-chomeurs-exclus-devenus
- Bartiaux, F., Van der Linden, M., Debast, N. & Baudaux, A. (2015). La pauvreté énergétique. In : W. Lahaye, I. Pannecoucke, J. Vranken & R. Van Rossem (eds.), *Pauvreté en Belgique. Annuaire fédéral 2015* (pp. 93-112). Gent : Academia Press.
- Buron, J.-F. (2012). *Chômage. Réforme des allocations : de la précarité à la pauvreté*. Bruxelles : Vivre Ensemble Education.
- De Boe, F. & Van Hootegem, H. (2014). L'attribution automatique des droits, un pas vers une plus grande effectivité de ceux-ci. In : I. Pannecoucke, W. Lahaye, J. Vranken & R. Van Rossem (eds.), *Pauvreté en Belgique. Annuaire fédéral 2014*. Gent : Academia Press.
- Devos, B. & Nicaise, I. (2016). Enseignement : un parcours d'obstacle. In : [à paraître] I. Pannecoucke, W. Lahaye, J. Vranken & R. Van Rossem (eds.), *Pauvreté en Belgique. Annuaire fédéral 2016*. Gent : Academia Press.
- Feyaerts, G., Deguerri, M. & Luyten, S. (2015). Pauvreté et inégalités sociales chez les jeunes adultes de la Région de Bruxelles-Capitale. Des constats à la politique. In : W. Lahaye, I. Pannecoucke, J. Vranken & R. Van Rossem (eds.), *Pauvreté en Belgique. Annuaire fédéral 2015* (pp. 319-342). Gent : Academia Press.
- Guyet, R. (2014). La précarité énergétique en Europe : approche comparative. *La Documentation française*, in : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000733-la-precarite-energetique-en-europe-approche-comparative-par-rachel-guyet/article>, dernière consultation le 18/12/2016.
- Jamoulle, P., Nicolas, E., Van Huffel, L. & Van Rossem, R. (2016). Santé psychique des groupes vulnérables. Des pratiques innovantes. In : [à paraître] I. Pannecoucke, W. Lahaye, J. Vranken & R. Van Rossem (eds.), *Pauvreté en Belgique. Annuaire fédéral 2016*. Gent : Academia Press.
- Noël, L. & Luyten, S. (2016). Femmes, précarités et pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale. Des conjonctions de rapports sociaux vers des situations de précarisation effectives de femmes. In : [à paraître] I. Pannecoucke, W. Lahaye, J. Vranken & R. Van Rossem (eds.), *Pauvreté en Belgique. Annuaire fédéral 2016*. Gent : Academia Press.
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté 2015*. Baromètre social : résumé. In : www.observatbru.be/document/publications/publications-pauvrete/barometre-social/2015-barometre-social.xml. lang=fr
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2011). A la recherche d'indicateurs. In : *Premier rapport bisannuel*. Bruxelles : Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2014). *La dégressivité renforcée des allocations de chômage : impact sur la pauvreté*. Bruxelles : Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.
- Sirren, N. (2007). De la pauvreté à la vulnérabilité : Evolution conceptuelles et méthodologiques. *Mondes en développement*, 4 (140), 9-24.
- Van der Linden, B. (2015). Pauvreté et évolution du marché du travail en Belgique. In : W. Lahaye, I. Pannecoucke, J. Vranken & R. Van Rossem (eds.), *Pauvreté en Belgique. Annuaire fédéral 2015* (pp. 299-318). Gent : Academia Press.
- Verhaege, P.-P. & Perrin, N. (2015). La superdiversité parmi les populations immigrées d'Europe centrale et orientale : la politique des groupes-cibles multiculturelle classique est-elle dépassée ? In : W. Lahaye, I. Pannecoucke, J. Vranken & R. Van Rossem (eds.), *Pauvreté en Belgique. Annuaire fédéral 2015* (pp. 343-358). Gent : Academia Press.

Vranken, J. (2012). Pourquoi un Annuaire fédéral ? In : J. Vranken, W. Lahaye, A. Geerts & C. Coppée (eds.) *Pauvreté en Belgique. Annuaire fédéral 2012* (pp. 27-43). Leuven : Acco.

Warnotte, G. (2012). *Pauvreté et exclusion sociale – une société de moins en moins humaine ?* Bruxelles : Vivre Ensemble.

Westerveen, L. & Thys, R. (2016). L'intégration des personnes issues de l'immigration sur le marché du travail en Belgique. In : [à paraître] I. Pannecoucke, W. Lahaye, J. Vranken & R. Van Rossem (eds.), *Pauvreté en Belgique. Annuaire fédéral 2016*. Gent : Academia Press.



Avec le soutien du CPAS de Saint-Gilles
et de la Commission communautaire française.

Editeur responsable: Nicolas De Kuyssche - Rue Fernand Bernier
40, 1060 Saint-Gilles - 02/600.55.66 - Graphisme: Gaëlle Grisard

Numéro **11**, Mars **2016**.

PRÉSENTATION

Le Forum organisait, le 16 octobre 2015, sa traditionnelle journée de débats à l'occasion de la Journée Mondiale de Lutte contre la Pauvreté. Intitulé « La fabrique des pauvres », ce rendez-vous entendait questionner l'évolution des formes contemporaines de vulnérabilité sociale à Bruxelles. Les auteurs de ce nouveau numéro de PAUVÉRITÉ, Willy Lahaye et Emilie Charlier, se sont vu confier la difficile mission de rebondir sur cette journée de réflexion nourrie. Partant du constat que malgré les richesses générées par notre région, ses habitants profitent peu de cette manne, ils évoquent l'émergence de « nouveaux pauvres » et s'interrogent sur le profil de ces personnes. Ces catégories sous-exposées demeurent en effet aujourd'hui largement dans l'ombre.

LES AUTEURS

Willy Lahaye est Philosophe et Docteur en sciences psychologiques et de l'éducation. Il est professeur à l'Université de Mons où il dirige le Centre de Recherche en Inclusion Sociale (CeRIS). Avec l'Université de Gand, il coordonne la publication de l'Annuaire « Pauvreté en Belgique ».

Emilie Charlier est titulaire d'un Master en sciences psychologiques. Elle réalise actuellement un doctorat au sein du Service des Sciences de la Famille de l'Université de Mons sur le thème du rétablissement dans les domaines de la précarité et de la santé mentale.